



STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

SORTIE AQUATIQUE

Informations importantes

Caractéristiques du lieu de baignade :

- La **plage sablonneuse** de la Station touristique Baie-des-Sables comprend :
 - Une zone de baignade délimitée et surveillée entre 11h et 17h, lorsque la température le permet, de 75 m de longueur et d'approximativement 25 m de largeur ;
 - Un quai visiteur auquel sont amarrés les embarcations nautiques destinées à la location ;
 - Une descente de bateau ;
 - Un mirador de surveillance ;
- Le **secteur plage** comprend :
 - Un bloc sanitaire complet avec toilettes et douches ;
 - Un parc de jeux pour enfants ;
 - Deux terrains de volleyball ;
 - Des tables à pique-nique ;
 - Un centre de location d'embarcations nautiques (kayaks, pédalos, canots, planches à pagaie, rabaska).
- **Achalandage** : Comme la plage est publique, l'achalandage est variable en fonction de la météo, de la période de l'année et du moment de la journée.
- **Qualité de l'eau** : L'eau de baignade est testée conformément aux directives du gouvernement provincial. Les résultats sont affichés sur le centre de location nautique.
- **Lieux de baignade** : Vous trouverez, en annexe de ce document, les plans de surveillance qui comprennent les distances et les profondeurs approximatives de la zone de baignade.

Politique d'accueil des groupes d'enfants :

- Un groupe d'enfant (camp de jour, école, camp de vacances, etc.) doit réserver à l'avance sa sortie à la plage afin que l'équipe municipale soit en mesure de mettre en place les précautions nécessaires à l'accueil de ce groupe ;
- Les personnes responsables de l'accompagnement du groupe doivent prendre connaissance de tous les documents transmis lors de la confirmation de la réservation ;
- Les rapports accompagnateurs/enfants sont les suivants :
 - Pour les enfants de moins de 6 ans : 1 accompagnateur pour 6 enfants ;
 - Pour les enfants de 6 ans ou plus : 1 accompagnateur pour 15 enfants ;
- Si ces conditions ne sont pas respectées, le groupe ne sera pas admis dans le secteur de la plage de la Station touristique Baie-des-Sables.

CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS





STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

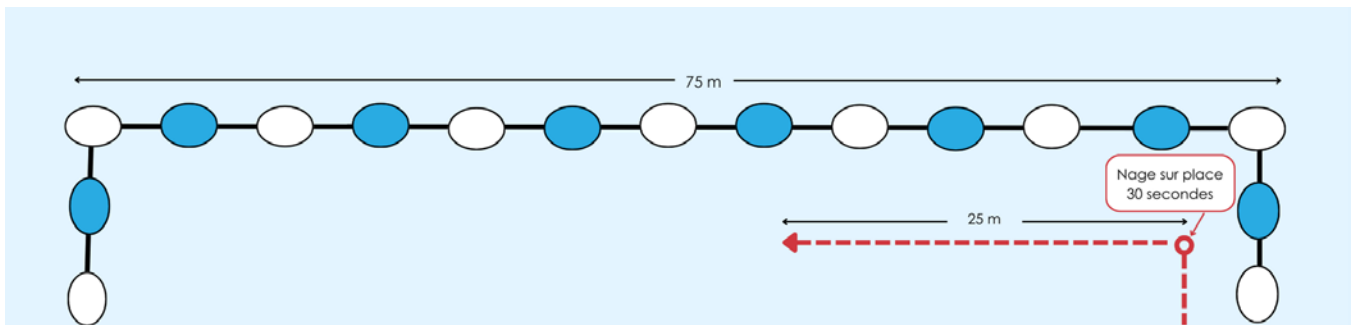
Test de nage :

Dans un souci de sécurité, les règles suivantes seront en vigueur :

- Tous les enfants âgés de 6 ans et moins devront porter un VFI en tout temps ;
- Les enfants entre 7 et 12 ans doivent réussir le test de nage, sans quoi, ils devront porter le VFI ;

Le test de nage comprend les éléments suivants :

- Une entrée à l'eau par la plage
- 30 secondes de nage sur place
- Nager 25 m.



Tous les enfants ne réussissant pas le test de nage ou pour lesquels le surveillant-sauveteur en place juge que les habiletés de nage ne sont pas suffisantes devront porter un VFI en tout temps, lorsqu'il porte son maillot de bain. Afin de retirer le VFI, l'enfant devra aller s'habiller et retirer son maillot de bain.

Tous les enfants devront porter un bracelet de couleur différente, en fonction des capacités de nage.

Il ne sera pas possible de reprendre le test de nage une fois la période de baignade commencée.

Règles de sécurité et d'hygiène :

- Les contenants de verre sont interdits ;
- Les animaux domestiques sont interdits dans le secteur plage, à l'exception de la zone prévue à cet effet, à l'entrée de la plage ;
- Les objets flottants sont interdits dans la zone de baignade, à l'exception des VFI ;
- La pêche est interdite sur les quais et dans le secteur plage ;
- L'utilisation de dispositifs de cuisson est interdite ;
- La présence à la plage est interdite entre 23h et 6h ;
- Il est interdit de nourrir les animaux sauvages ;
- Il est interdit de courir, sauter, pêcher et plonger des quais.

CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS





STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

Rôles des accompagnateurs :

Lors de votre arrivée, des cocardes expliquant les différents rôles des accompagnateurs vous seront remises. Nous vous demandons d'assumer ces rôles afin de permettre la sécurité des enfants supervisés. Les différents rôles sont les suivants :

- Surveillance aquatique :
 - Être dans l'eau ;
 - Compter régulièrement les enfants ;
 - S'assurer que tous les enfants qui doivent porter une VFI le portent ;
 - Faire cesser les comportements dangereux (caler un autre enfant, retenir sa respiration sous l'eau, etc.) ;
 - Animer des activités dirigées.
- Gestion de groupe :
 - Accompagner les enfants à la toilette ;
 - Gérer les comportements difficiles ;
 - Superviser les enfants pour les activités personnelles (crème solaire, collation, repas, etc.)
- Activités nautiques :
 - S'assurer que tous les participants portent le VFI ;
 - S'assurer que les enfants utilisent adéquatement le matériel ;
 - Faire respecter les consignes émises par le préposé à la location ;
 - Compter régulièrement les enfants ;

CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS





STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

Procédures d'urgence - Personne disparue

- 1- La personne qui constate la disparition d'une autre personne doit immédiatement aviser un des surveillants-sauveteurs en place et collaborer à l'exercice de recherche qui va s'amorcer.
- 2- Le **SS1** (celui qui a été avisé de la disparition en premier) valide les informations suivantes en lien avec la personne disparue :
 - o Nom ;
 - o Sexe ;
 - o Âge
 - o Habillement ;
 - o Traits distinctifs ;
 - o Dernier endroit où la personne a été aperçue ;
- 3- Le **SS1** communique les informations aux **autres surveillants-sauveteurs** en place et aux **intervenants** du groupe.
- 4- **Tout le monde** fait un balayage visuel rapide de la plage, de la zone gazonnée et de la zone de baignade afin de s'assurer que la personne disparue n'est pas à ces endroits.
- 5- Après confirmation que la personne n'est pas visible, le **SS1** siffle une évacuation et amorce une recherche aquatique à l'aide des personnes du public.
- 6- Les autres surveillants-sauveteurs organisent la recherche en escargot. Les différents intervenants doivent se regrouper près du restaurant après 10 minutes de recherche afin d'obtenir de nouvelles consignes. Des équipes de recherche sont organisées afin de fouiller les différents lieux suivants :
 - o Secteur du restaurant ;
 - o Secteur du bâtiment sanitaire ;
 - o Terrains de volleyball et le secteur du ruisseau ;
 - o Plage et quais des saisonniers ;
 - o Quai des visiteurs et appartement 8-9-10 ;
 - o Hébergements 1 à 7 ;
 - o Stationnement ;
 - o Garage de l'entretien général ;
 - o Montagne de ski ;
 - o Secteur de la rue Baie-des-Sables.

Si la personne est retrouvée :

- 1- Évaluer l'état de la victime.
- 2- Faire de l'éducation auprès de la victime.
- 3- Faire de la sensibilisation auprès de la clientèle sur place.
- 4- Remplir le rapport d'accident/événement.
- 5- Reprendre l'activité si la situation le permet.

Si la personne n'est pas retrouvée :

- 1- Contacter le service de police 9-1-1.
- 2- Remplir le rapport d'accident/événement.
- 3- Faire de l'éducation auprès de la victime.

CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS





STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

- 4- Faire de la sensibilisation auprès de la clientèle sur place.
- 5- Reprendre l'activité lorsque la situation le permet.
- 6- Contacter le *Chef de division* – Volet Plein air – Réjean Custeau 819-583-9458

CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS

2370 chemin du lac c.p. 65, Lac-Mégantic (Québec) G6B 2S5
Tél. 819 583-3965 | baiedessables@lac-megantic.qc.ca
www.baiedessables.com
Station touristique municipale - Ville de Lac-Mégantic





STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

Procédure d'urgence - Incendie, Fuite de gaz, Fusillade

- 1- La personne qui constate l'évènement avise immédiatement un surveillant-sauveteur.
- 2- Le **SS1** (celui qui a été avisé de l'évènement) siffle trois longs coups de sifflet afin d'aviser de la situation et d'amorcer l'évacuation du secteur de la plage.
- 3- Le **SS2** appelle le 9-1-1 afin de demander l'assistance des services d'urgence.
- 4- Le **SS2** avise le Service à la clientèle de l'évènement en cours.
- 5- **Tous les intervenants** dirigent la clientèle vers le stationnement, près du garage de l'entretien général. Les clients peuvent quitter avec leur véhicule.
- 6- Le **SS1** s'assure qu'il n'y a personne dans les alentours du bâtiment et dans le secteur de la plage.
- 7- Le **SS1** quitte le secteur de la plage.
- 8- Le **SS1** contacte le *Chef de division – Volet Plein air* – Réjean Custeau 819-583-9458
- 9- Reprendre les activités dès que possible, en fonction des consignes des services d'urgence et du Chef de Division – Volet Plein air.

Adresse de la plage : 2680, rue de la Baie-des-Sables, Marston, G0Y 1G0

CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS

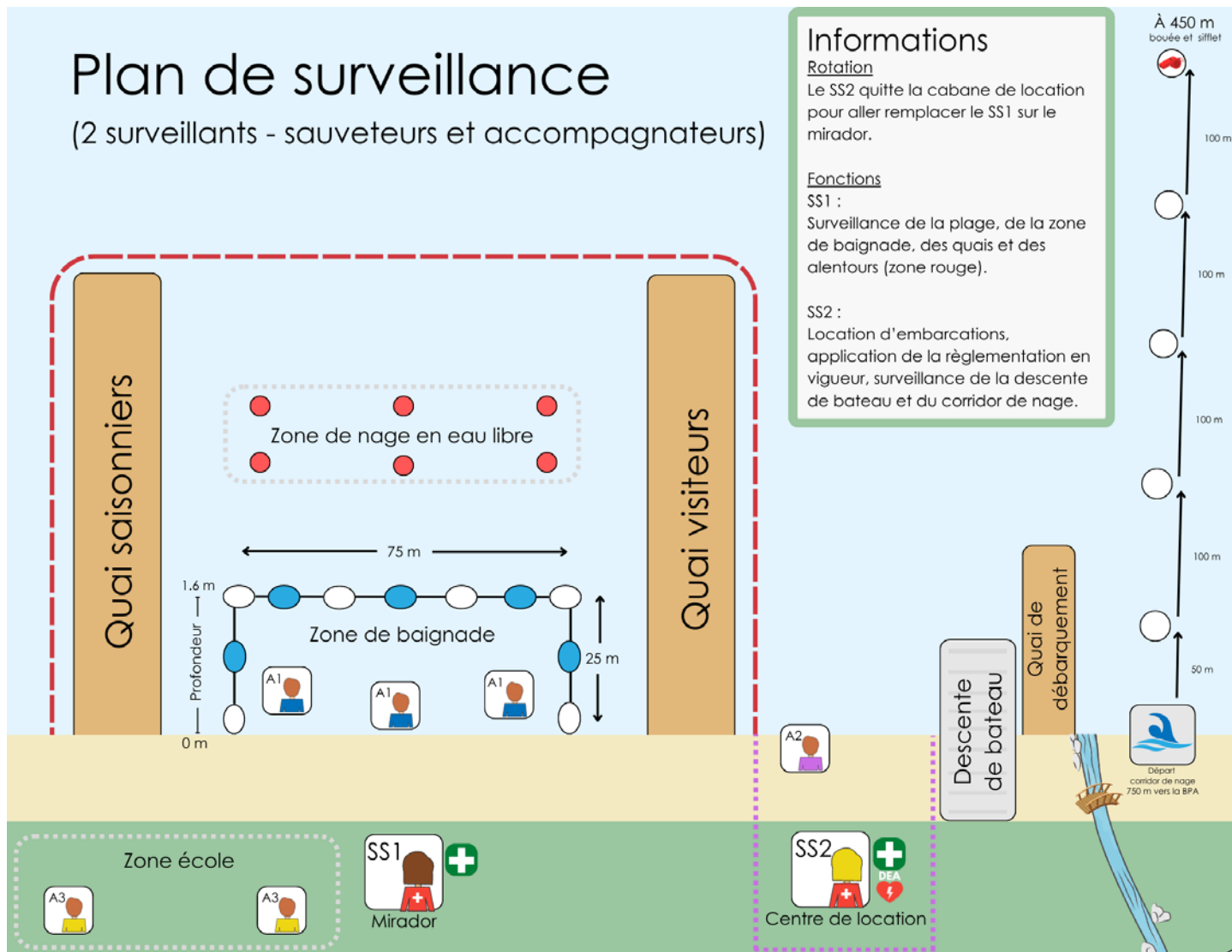




STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

Plan de surveillance

(2 surveillants - sauveteurs et accompagnateurs)



CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS

2370 chemin du lac c.p. 65, Lac-Mégantic (Québec) G6B 2S5
Tél. 819 583-3965 | baiedessables@lac-megantic.qc.ca
www.baiedessables.com
Station touristique municipale - Ville de Lac-Mégantic

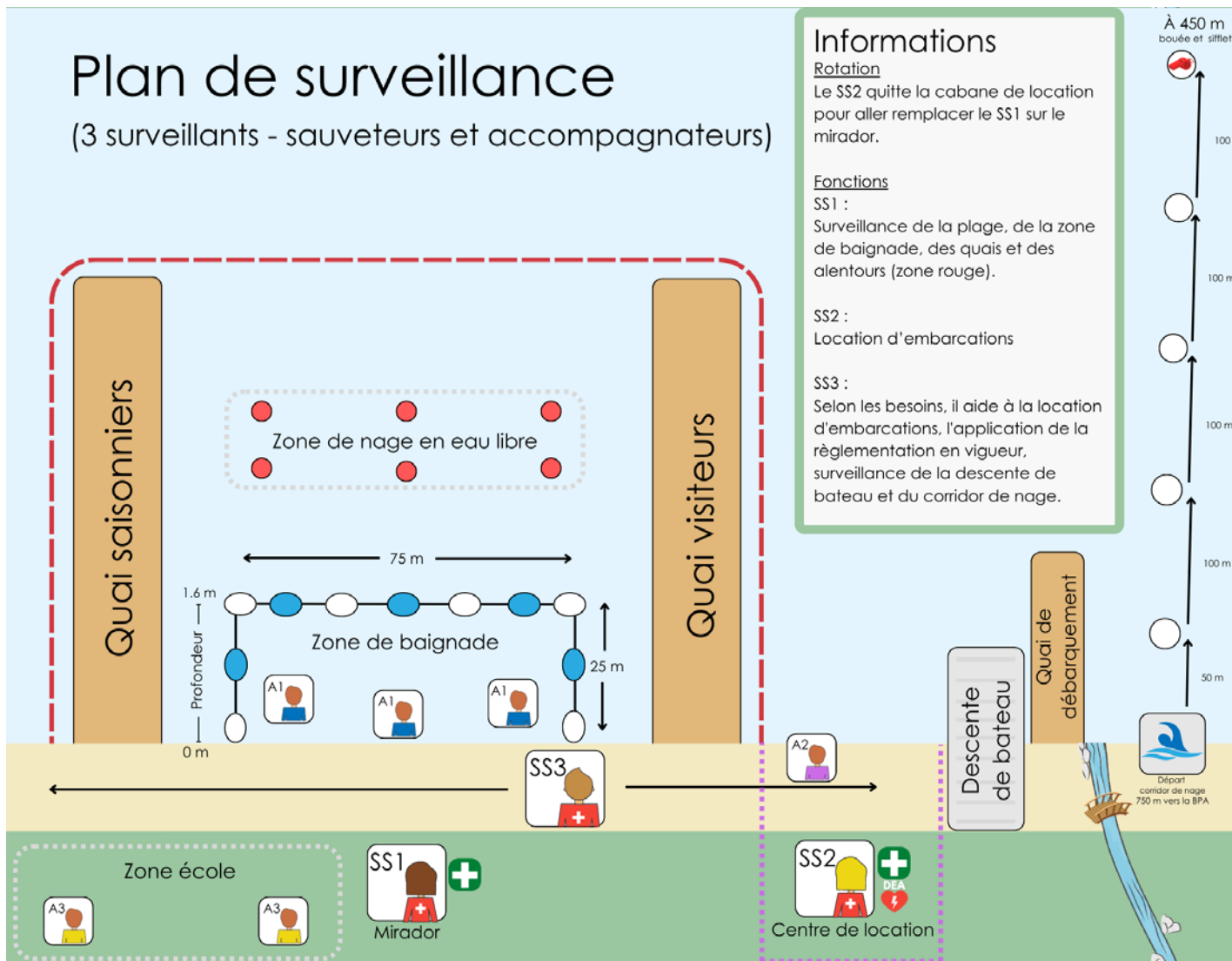




STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

Plan de surveillance

(3 surveillants - sauveteurs et accompagnateurs)



CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS





SURVEILLANCE AQUATIQUE



GESTION DE GROUPE



RESPONSABILITÉS

- Être dans l'eau;
- Compter régulièrement les enfants;
- S'assurer que tous les enfants qui doivent porter le VFI le portent adéquatement (sangles et fermeture éclair fermées);
- Faire cesser les comportements dangereux (caler un autre enfant, retenir sa respiration sous l'eau, etc.)
- Animer des activités dirigées

RESPONSABILITÉS

- Accompagner les enfants à la toilette
- Gérer les comportements difficiles
- Superviser les enfants pour les activités personnelles (crème solaire, collation, repas, etc.)





ACTIVITÉS NAUTIQUES



RESPONSABILITÉS

- S'assurer que tous les participants portent le VFI;
- S'assurer que les enfants utilisent adéquatement le matériel;
- Faire respecter les consignes émises par le préposé à la location;
- Compter régulièrement les enfants.

